Elections Municipales 2017 – avis des candidats sur le projet RER-B

Elections Municipales 2017 – Résumé des entretiens, échanges et communications sur le Projet RER-B

Ces dernières semaines les associations 'Collectif-Pole-Gare-Saint-Rémy' et 'Riverains RER-B Saint-Rémy' ont rencontré et échangé avec les candidats, ainsi qu'analysé leurs communications, pour obtenir leurs avis et leurs positions sur ce projet.

Pour cela nous avons travaillé avec une liste de questions qui leur a été transmise.

- **NOTA 1** : ayant appris tardivement la constitution de la liste PNQV, nous n'avons pu avoir de rencontre ; notre questionnaire a été transmis mais nous n'avons pas de retour au jour de première publication.
- **NOTA 2** : nous comptons mettre à jour cette page autant que nécessaire si de nouveaux éléments ou correction nous venaient de toute liste. **Ainsi, n'hésitez pas à revenir la consulter**.
- **Nota du 01.12:** nous ajoutons plus bas les réponses reçues depuis de la liste 'PNQV'

Légende des retours :

- ***SREM***= *liste « St-Rémy-En-Marche » conduite par D.Dufrasnes*
- ***SRT***= *liste « St-Rémy-Toujours » conduite par JL.Binick*
- ***LILA***= *« Liste d'Intérêt Local pour Avancer » conduite par D.Bavoil*
- ***PNQV***= *liste « Pour Notre Qualité de Ville » conduite par A. PLANCQUEEL-BECKER*

L'ordre des réponses ne reflète que la chronologie de nos rencontres.

QUESTION 1 – Phase 1

Etes-vous prêts à exiger des dispositifs acoustiques à l'état de l'art (ex: tapis anti-vibratiles, aiguillages à cœur mobile,…) pour toute liaison (aiguillages) nouvelle ou existante afin de réduire les nuisances sonores et vibratoires dues aux mouvements des trains supplémentaires ?

- ***SREM*** *: (Cf. tract n°4 & n°5) nous demanderons à la RATP l'utilisation d'aiguillages de dernière génération et de tapis anti-vibratiles, et que tout soit arrêté la nuit. Nous ferons établir une carte des bruits dès le début de mandat [Note du Collectif : 'ne pas oublier les existants' – Cf. Motion proposée en 2016-juin évoquée ci-dessous].*

- ***SRT*** *: Nous nous engageons à négocier ardemment avec les représentants de la RATP pour obtenir les dispositifs acoustiques dernière génération pour toute nouvelle liaison, afin de réduire les nuisances sonores et vibratoires. Nous procéderons également à une requête concernant les liaisons (aiguillages) existantes.*

- ***LILA*** *: OUI – Il faut exiger de la RATP tous les dispositifs permettant de réduire les nuisances sonores. De plus, vis-à-vis des dégradations occasionnées par les travaux,* ***la mairie aurait dû faire****, avant le début des travaux,* ***un référé préventif****. Il faut le faire d'urgence.*

- ***PNQV*** *: Oui. Madame le Maire a initié une première réunion avec la Direction de l'exploitation et les riverains de la Gare en 2016, ce qui ne s'était jamais produit auparavant. Chacun a pu s'exprimer et le Maire s'est positionné fermement face à la RATP afin de limiter les nuisances relatives à l'état du matériel existant. Elle continuera donc à porter les demandes des membres de l'association Riverains RER B afin d'améliorer la qualité de vie à proximité des voies. En ce domaine, la volonté de notre équipe est caractérisée notamment par la participation en son sein d'un adhérent actif dans l'association.*

QUESTION 2 – Phase 2

Etes-vous prêts à vous engager publiquement, au côté des associations, pour défendre les alternatives au choix de St Rémy auprès de la RATP et du STIF // des élus territoriaux, Essonniens, le maire de Massy en particulier // de nos députés ?

- ***SREM*** *: [voir tracts n°4]*
  - *Notre liste peut déjà compter sur le soutien de notre député et notre sénateur*
  - *Notre volonté est de travailler avec les autorités compétentes, les élus concernés et les associations pour étudier des alternatives et obtenir des réponses de la part de la RATP à l'avis de l'autorité environnementale qui nous est favorable.*

- ***SRT*** *:*
  - *Nous interviendrons auprès des autorités politiques concernées pour faire entendre les voix des St Rémois à l'issue de l'enquête publique et en prenant soin de bien réitérer les préoccupations exprimées à l'issue de l'étude d'impact Rail Concept, notamment sur la question des voies 10 et 4T.*
  - *Nous demanderons, au STIF et à la Région, l'organisation d'une réunion publique en présence de Valérie Pécresse pour faire valoir les intérêts et les préoccupations des St Rémois à l'égard de ce dossier et inviterons aussi la presse locale pour s'en faire le relais.*

- ***LILA*** *: OUI – Il faut relancer une vraie négociation en s'entourant de tous les acteurs (département, Parc Naturel, Communauté de Commune, maires des villes avoisinantes ou impactées, élus nationaux, ..) , comme cela s'était fait avant 2014. [Cf. 'Programme']:*
  - *Nous renouerons le dialogue interrompu par la majorité sortante.*
  - *Nous associerons à la démarche de la commune le Collectif Pôle Gare, le PNR (Parc Naturel Régional), la CCHVC (Communauté de communes), le département et les villes environnantes*
  - *Nous ferons des contrepropositions et ne tomberons pas dans une opposition stérile.*

- ***PNQV*** *: Oui. Il est évident que ce dossier est primordial pour préserver le*

caractère si particulier de notre ville, porte de la Vallée de Chevreuse. Une décision a été prise au conseil d'administration du STIF pour réaliser ces voies, malgré le travail effectué par la Municipalité de l'époque, à travers une contre expertise. La seule alternative aujourd'hui, riche de notre expérience, c'est de travailler sur une faille de leur dossier : l'environnement qui doit être défendu lors de l'enquête publique.

QUESTION 3 – Phase 2

Etude d'impact RATP: Suite à l'avis de l'Autorité environnementale pointant les zones floues, êtes-vous prêts à engager des études pour disposer d'une vraie contre-expertise?

- ***SREM*** *: Oui, tout de suite*
- ***SRT*** *: Oui, il nous paraît essentiel de procéder à une contre-expertise technique du point de vue des nuisances sonores et vibratoires/ environnementales et de la démarrer au plus tôt compte-tenu du calendrier de l'enquête publique ; sous réserve de pouvoir solliciter l'expertise compétente dans les délais impartis et à un coût raisonnable pour la commune*
- ***LILA*** *: OUI pour faire immédiatement appel aux expertises Techniques et Juridiques. Aller en justice s'il le faut avec arguments techniques, avocats compétents et 'réseau'*
- ***PNQV*** *: Tout à fait. Il est à noter que, pour emporter l'annulation des voies de retournement, c'est justement une étude d'expertise technique qui avait permis de prouver qu'une partie du projet n'apporterait pas d'efficacité supplémentaire à l'amélioration du trafic. Donc il est évident que nous débloquerons une ligne budgétaire pour faire réaliser une nouvelle contre expertise « environnement » pour défendre le cadre de vie de Saint-Rémy dans la mesure du possible. Nous nous appuierons sur l'avis motivé et indiscutable de l'Autorité environnementale pour défendre les intérêts de Saint-Rémy et ce dans les plus brefs délais car l'échéance*

est très serrée.

QUESTIONS 4 & 5 & Motion – Phase 2 – Enquête Publique et Rappel de la motion proposée en juin 2016

Pour ces deux questions, suite à un premier échange nous les avons complétées en renvoyant un courrier rappelant le contenu de la motion proposée en juin 2016 par le Collectif. Cliquer sur le lien pour plus d'information sur cette motion. Les réponses étant parfois combinées, nous les avons regroupées.

- **Question 4**:
  - Pouvez-vous préciser votre **position** sur ce projet : nombre voies, défense de l'environnement (sonore et visuel) en particulier pour les riverains ?
  - Complément concernant la **motion** de juin 2016: Une fois en place à la mairie, êtes-vous prêt à défendre à minima une telle motion (réactualisée) et soutenir son approbation en conseil municipal ?
- **Question 5**:
  - Pour l'**enquête publique**, envisagez-vous d'exprimer au commissaire enquêteur la position de la municipalité ?

- ***SREM***:

  - *Les candidats ont entendu l'opposition des St-Rémois : Notre volonté est de travailler avec les autorités compétentes, les parlementaires qui nous soutiennent et les associations pour étudier des alternatives, obtenir de la RATP des réponses à l'avis de l'Autorité Environnementale et des avancées sur le respect du cadre de vie et l'aménagement de l'espace autour de la gare [Voir Tract 5, § 'Pour un projet de gare acceptable et adapté à la commune']*
  - *[Complément **concernant la motion**] Nous souhaitons toutefois préciser que nous sommes entièrement en accord avec les objectifs mentionnés, concernant notamment la limitation du nombre de voies. [Voir encadré en bas du lien à cliquer '20171105*

réponses SReM sur motion‘]

- *[Complément sur l’**enquête publique**] Nous avons aussi prévu de demander un entretien avec le futur commissaire enquêteur pour exposer la politique de la municipalité.*

- ***SRT** :*
  - *Point crucial à notifier : La Mairie n’a pas vocation (de par son statut officiel) à émettre un avis sur la voie 4T et la 10 en tant que tel, ni à se substituer à l’action ou à l’avis de la population.*
  - *En revanche, il est de notre ressort de faire preuve de pédagogie et de clarté auprès des St Rémois sur ce dossier ultra technique. Aussi, nous nous engageons à concentrer les efforts nécessaires en matière de communication et de sensibilisation auprès des St Rémois en amont, pendant et en aval de l’**enquête publique**.*
  - *Il ne s’agit en aucun cas de rentrer en guerre ouvertement contre la Région ou le STIF, mais bien de faire en sorte que ce projet soit géré au mieux et dans des proportions raisonnables pour l’ensemble des partie*
  - ***Concernant la motion** : Nous mettrons la motion souhaitée à l’ODJ, sous réserve qu’elle soit rediscutée en amont sur la base des termes des dernières mises à jour (cf. dernières publications).*

  - *Quoiqu’il en soit, nous nous engageons surtout à examiner, à l’issue des résultats de l’enquête publique et à réception des avis des autorités (PNR, police de l’eau, inspecteur des sites, ABF) si un recours s’avère être pertinent et ce bien avant le redémarrage des travaux*

- ***LILA** :*
  - *Nous ne sommes pas dans l’opposition stérile, mais ferons systématiquement des contre-propositions. La création de 2 voies 6 & 8 semble un compromis acceptable, mais pas de voie 10, ni de voie 4T.*
  - ***Concernant la motion** : OUI nous la défendrons et la ferons voter en Conseil Municipal*
  - ***Pour l’enquête publique**: OUI – Nous ferons la ‘comm’, les réunions publiques et la publicité médiatique pour que le*

maximum de St-Rémois et d'habitants de la Vallée participent à cette enquête publique. La municipalité donnera également au commissaire enquêteur son avis.

- ***PNQV** : Il est important à ce stade du projet, de faire valoir la position des Saint-Rémois notamment par une nouvelle motion du conseil municipal co-rédigée avec les associations. Par ailleurs, sauf le fait qu'au-delà de la voie « légaliste » qui pourrait rapidement se révéler une lutte du pot de terre contre le pot de fer, la Municipalité est prête à s'associer à des actions citoyennes résolues, voire à les susciter et à donner l'écho nécessaire au dossier via un plan de communication s'appuyant sur les médias locaux et nationaux.*

QUESTION 6 : Parking de 380 places semi-enterré à côté de la gare

Ce parking, en face de l'espace Jean-Racine, parait démesuré : quelle est votre position sur ce point ?

- ***SREM** :*
  - *il faut ce parking pour accompagner les bâtiments à construire (Cf. contrainte des « Logements sociaux ») mais…[Cf Tract n°4] nous veillerons à ce que cela soit bénéfique aux St-Rémois, ne grève pas nos capacités d'investissement et que les prix restent raisonnables et avantageux pour les résidents. Concernant les flux nous demanderons aux intercommunalités de mettre en place des parkings de regroupement sur leur territoire et certainement de penser à des systèmes de navettes… des mesures du trafic seront faites pour configurer le nouveau centre-ville – une étude de contournement (le terrain des sœurs) sera étudiée.*
  - *[Complément] Comme nous l'avons exprimé ces derniers jours nous souhaitons surtout travailler en étroite relation avec les autres communes de la CCHVC, de l'arrière pays de Limours et la région pour étudier la possibilité de mettre en œuvre de parkings de concentration et permettre le rapatriement des usagers de ces*

parkings à la gare par un système de navettes électriques ou d'autres moyens de transport non polluant.

- ***SRT*** *: Le besoin de tant de places n'est pas clair. Cependant, le département a déjà pris une position de principe favorable pour subventionner cet aménagement, cela va donc être difficile de faire reculer ce projet. Toutefois, nous nous engageons à publier et à détailler spécifiquement les points mentionnés dans l'étude ARTELIA sur la question du nombre de stationnements. Nous veillerons aussi scrupuleusement à la prise en compte de l'optimisation de la gestion des flux de circulation autour de la gare (rue Ditte et rue Chesneau) et plus largement sur les grands axes du centre-ville.*

- ***LILA*** *:*
  - *Il y a un problème de trafic (flux de voitures).*
  - *Donc « NON à ce parking surdimensionné et occasionnant une densification du trafic », mieux vaut des parkings relais, sur les communes voisines, avec navettes (avis déjà partagé avec la CCHVC) [Voir 'Programme']*
  - *Nous sommes très inquiets sur le reste à charge de ce projet de parking (investissement au détriment d'autres) ; il faut une contre-expertise financière*
  - *Concernant l'étude Artelia, Artelia doit reprendre son étude car les postulats sont remis en cause (parking 380 places, 4 voies de garage). Mais des choses intéressantes sont à prendre en compte dans cette remise à plat.*
  - *Le Parking du stade doit être conservé et embelli*
  - *[Voir aussi Tract n°3] 'Maintenir les parkings du centre-ville'*

- ***PNQV*** *:*
  - *Quel est l'objectif de ce parking relais ? Ce parking relais permettrait de libérer les places de stationnement en centre-ville couplé à la mise en place d'une politique tarifaire favorable aux Saint-Rémois. Dans cette étude de faisabilité, le nombre de 380 places est inférieur au nombre de places aujourd'hui utilisées par les rabattants venant des autres villes qui pollue non seulement le centre-ville mais également nos quartiers. Ainsi,* ***la création d'un parking enterré intégré au paysage et en même temps***

dans le nouveau fonctionnement des abords de la gare serait bénéfique pour le confort de tous et la redynamisation du centre-ville où nous pourrions enfin nous garer sans problème*. Il y a cependant deux conditions à la création de ce parking :*

1. *intégration parfaite dans le paysage pour ainsi valoriser St Rémy porte d'entrée de la Vallée de Chevreuse*
2. *pas de répercussion financière sur la ville pour un parking utilisé par des extérieurs.*

- *L'étude de faisabilité, comme son nom l'indique, permet de savoir si tout cela est faisable en terme de fonctionnement avec tout le confort nécessaire notamment pour les piétons et cyclistes ; si tout cela est faisable pour valoriser les commerces en face de la gare, pour améliorer le trafic à l'intersection de la rue de la République et de la rue Ditte etc. Il prend également en compte des espaces de dépose minute, un garage sécurisé pour les vélos, l'accès au centre-ville, et à la maison de l'écomobilité etc. L'étude de faisabilité étant réalisée.*
- *Il reste à trouver les financeurs en 2018 pour ensuite concevoir le projet. Tous les acteurs des déplacements seront consultés lors de l'élaboration du projet car la prise en compte des usages est primordiale dans sa réussite.*